



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

27 novembre 2017

Révision des Plans de prévention des Risques d'Inondation des Confluents : des réunions publiques pour présenter les projets de zonage et de règlement

Parmi les outils de la politique de prévention, le Plan de Prévention des Risques (PPR) naturels est l'outil privilégié de l'Etat pour maîtriser l'urbanisation et réduire la vulnérabilité dans les secteurs à forts enjeux.

La révision des PPR Inondation du secteur des Confluents (16 communes) a été prescrite par arrêté préfectoral n°20142451-0005 en date du 2 septembre 2014. Son principal objectif est de prendre en compte la **crue de juin 1875** comme crue de référence pour les inondations de la Garonne.

Dans les semaines à venir (du 4 décembre 2017 au 2 mars 2018), une réunion publique sera organisée dans chaque commune par les services de l'État (DDT), en collaboration avec la mairie, pour exposer la méthode d'élaboration des différents documents qui composeront le projet de PPR, et en particulier pour présenter les projets de zonage et de règlement. Les réunions se dérouleront à partir de 18h30.

Les dates et les lieux seront communiqués prochainement sur le site des services de l'État en Lot-et-Garonne : <http://www.lot-et-garonne.gouv.fr/garonne-secteur-des-confluents-revision-des-plans-a1528.html>

Sur cette page sont également consultables les principaux documents des projets de PPRI. Ces documents sont par ailleurs disponibles à la mairie de chaque commune concernée, accompagnés d'un registre d'observations.

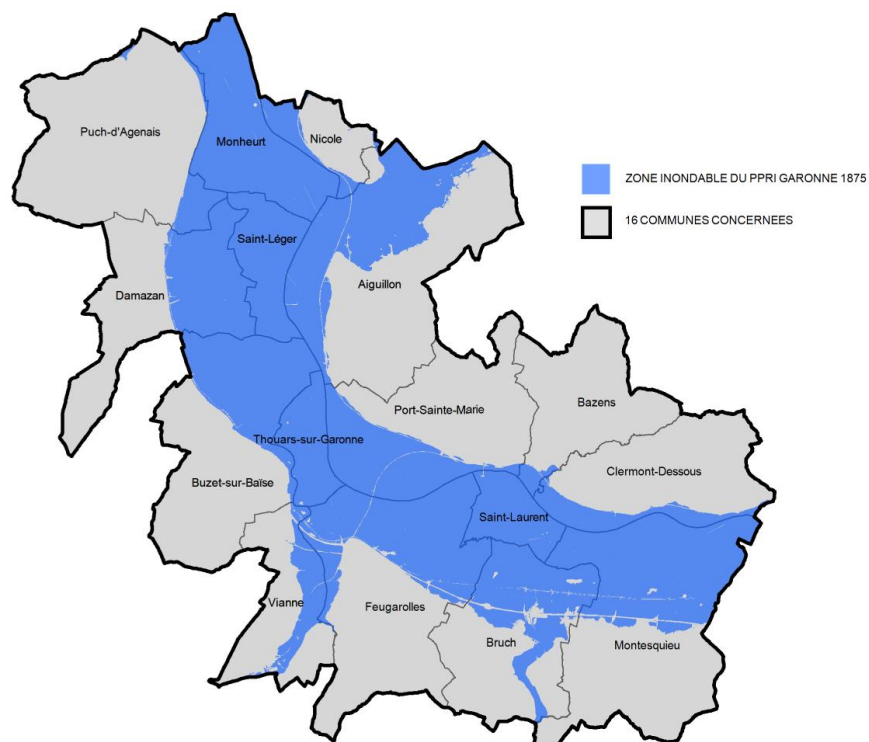
Deux plaquettes d'information sont également mises à la disposition du public. L'une présente les modalités de la concertation, les cartographie des aléas et des enjeux et la seconde présente de manière synthétique les projets de zonage et de règlement.

Après la finalisation des projets de PPR, la phase suivante consistera, au deuxième trimestre 2018, en la consultation formelle des collectivités concernées, puis par l'**organisation de l'enquête publique (septembre 2018)**, avant l'approbation des PPRI envisagée fin 2018.

CONTACTS PRESSE

SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE LA COMMUNICATION - 05.53.77.61.83 / 61.92
pref-communication@lot-et-garonne.gouv.fr - www.lot-et-garonne.gouv.fr
Rejoignez-nous sur Twitter : [@Prefet47](https://twitter.com/Prefet47)

Sur le secteur des Confluents, 16 communes sont concernées par la révision du plan de prévention des risques « inondation »



CONTACTS PRESSE

SERVICE INTERMINISTRIEL DE LA COMMUNICATION - 05.53.77.61.83 / 61.92
pref-communication@lot-et-garonne.gouv.fr - www.lot-et-garonne.gouv.fr
Rejoignez-nous sur Twitter : @Prefet47